

[Financement exceptionnel de l'État pour la prise en charge des mineurs non accompagnés](#) [1]

Arrêté du 23 septembre 2020 fixant le montant du financement exceptionnel de l'État pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2019

Journal officiel lois et décrets - N° 0243 du 6 octobre 2020

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/financement-exceptionnel-de-l%C3%A9tat-pour-la-prise-en-charge-des-mineurs-non-accompagn%C3%A9s>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042398166>